

Commission d'Enquête : Béatrice MOTTET, François PROJETTI, Jean Pierre ROBERT.
 Doc source version du 04/02/20022 suite à préconisations du Conseil d'Etat en date du 20/01/2022 (référence SG-22-00036-D).

Limoges le 18/04/2024,

Référence TA : E24000006/87 ICPE.

Objet : Installation ATEF-LMT, Plateforme de Production d'ORANO MED à BESSINES-sur-GARTEMPE et modification du PLU de cette commune,

RAPPORT DE LA COMMISSION d'ENQUETE

SOMMAIRE :

1. Généralités :

1.1 Objet de l'Enquête :	page 3
1.2 Cadre général du projet :	page 3
1.3 Cadre Juridique :	page 3
1.4 Cadre administratif :	page 4
1.5 Constitution du Dossier d'Enquête :	page 4

2. Organisation de l'Enquête :

2.1 Désignation du commissaire enquêteur :	page 6
2.2 Arrêté d'ouverture de l'Enquête	page 6
2.3 Visites et éléments préalables d'analyse du dossier :	page 6
2.4 Conditions d'application des dispositions légales :	page 7
2.5 Communication et publicité	page 7

3. Déroulement de l'Enquête :

3.1 Organisation et tenue des permanences :	page 8
3.2 Réunions publiques	page 9
3.3 Comptabilisation et mode d'enregistrement des contributions	page 9
3.4 Contributions versées au dossier par les citoyens :	page 9
3.4.1 : Contributions relatives au projet ATEF-LMT	page 9
3.4.2 : Contributions relatives à la modification du PLU	page 11
3.5 Analyse synthétique des contributions reçues :	page 12
3.5.1 : Contributions relatives au projet ATEF-LMT	page 12
3.5.2 : Contributions relatives à la modification du PLU	page 12
3.6 Clôture de l'Enquête :	page 12
3.7 Rencontre avec les porteurs de projet après clôture de l'enquête :	page 12
3.8 Mémoire réponse des porteurs de projet aux contributions reçues	page 13

4. Synthèse des Avis des Personnes Publiques Associées et autres personnes :

4.1 Projet ORANO MED BESSINES – Projet ATEF :	page 13
4.2 Projet Modification PLU Commune de BESSINES	page 13
4.2.1 Avis des Personnes Publiques Associées	page 13
4.2.2 Avis des autres personnes associées au projet	page 13
5. Conclusions :	page 14

Document remis à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne le 19/04/2024

Jean Pierre ROBERT, Commissaire Enquêteur et Président de la Commission d'Enquête.



Pièces complémentaires séparées :

Conclusions et Avis de la Commission d'Enquête sur le projet ORANO MED BESSINES – projet ATEF.

Conclusions et Avis de la Commission d'Enquête sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE (87).

Pièces jointes :

Annexe 1 : constitution du dossier d'enquête publique.

Annexe 2 : arrêté de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne portant ouverture de l'enquête publique.

Annexe 3 : arrêté de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges portant désignation de la Commission d'Enquête.

Annexe 4 : certificats d'affichage signés par :

4.1 : Madame la maire de BESSINES-sur-GARTEMPE (87),

4.2 : Monsieur le maire de SAINT-AMAND-MAGNAZEIX (87),

4.3 : Monsieur la maire de FROMENTAL (87),

4.4 : Monsieur le maire de FOLLES (87),

4.5 : Monsieur le maire de BERSAC-sur-RIVALLIER (87),

4.6 : Monsieur le maire de CHATEAUPONSAC (87).

Annexe 5 : mémoire en réponse des porteurs de projets aux questionnements des membres de la Commission d'Enquête.

5.1 : Questionnement général préparé par la Commission d'Enquête avant rencontre avec les Porteurs de Projets ;

5.1 : Questions spécifiques adressées à ORANO MED et Mémoire-réponse ;

5.2 : Questions spécifiques adressées à la Mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE (87) et Mémoire-réponse ;

Annexe 6 : Réservé.

Annexe 7 : communiqué de presse ORANO du 21/07/2021 parlant des thérapies développées par ORANO MED BESSINES à partir du Plomb-212.

Annexe 8 : Lettre d'information ORANO évoquant l'Enquête Publique.

Annexe 9 : Présentation détaillée du projet ATEF et de la société ORANO.

Annexe 10 : Courrier adressé aux porteurs de projet informant de la non application de l'article 10 de l'arrêté d'ouverture.

Annexe 11 : Délibération du Conseil Municipal de BESSINES-sur-GARTEMPE en date du 05/04/2024 (document reçu par le Président de la Commission d'Enquête le 15/04/2024).

Document édité en 3 exemplaires :

Original remis à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Copie adressée pour information à :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges,
Mesdames, Messieurs les Porteurs de projet (ORANO MED BESSINES et Mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE).

Copie archivée par :

Monsieur ROBERT Jean Pierre Commissaire Enquêteur et Président de la Commission d'Enquête.

Généralités :

1.1 : Objet de l'Enquête :

L'Enquête Publique s'inscrit dans la procédure de décision de :

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne pour décider, ou non, de la mise en œuvre du projet présenté par la société ORANO MED pour créer sur le site ORANO de BESSINES-sur-GARTEMPE (87) une chaîne de production industrielle de produits radiopharmaceutiques.

Madame la Maire de BESSINES-sur-GARTEMPE pour adopter, ou non, la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune en vue de permettre la création de l'unité de production projetée par la société ORANO MED.

1.2 : Cadre général du projet :

La société ORANO MED, maître d'ouvrage, dont le siège social se situe 125 avenue de Paris – 92320 La CHATILLON – exploite, depuis 2013, le Laboratoire Maurice Tubiana (LMT) qui assure la production de radionucléides sur la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE au sein du site industriel de BESSINES-sur-GARTEMPE d'ORANO. Ces radionucléides permettent la production de Plomb-212 qui est utilisé actuellement pour des évaluations cliniques prometteuses de traitement de certains cancers par alphathérapie ou radioimmunothérapie ciblée.

Dans la perspective d'une utilisation de ces traitements dans le monde, ORANO MED souhaite déployer une chaîne de production industrielle de produits radiopharmaceutiques à base de Plomb-212. Cette chaîne débute, en amont, par une installation visant à la fabrication, à partir de stocks de nitrate de thorium dont le groupe ORANO dispose sur le site de CADARACHE (13), de Thorium-228 ou de Radium-228 destinés à être expédiés vers des installations en aval réalisant l'extraction finale du Plomb-212 et l'association de ce radionucléide aux vecteurs appropriés.

Cette installation « amont » est dénommée ATEF pour « Advanced Thorium Extraction Facility » et sera localisée au nord du Site Industriel de BESSINES d'ORANO. D'ici à la mise en service de cette installation, le LMT devra être en capacité de produire les radionucléides nécessaires aux développements cliniques de thérapies au Plomb-212, ainsi qu'aux premières étapes de leur commercialisation.

Une procédure de déclaration de projet est menée en parallèle afin de rendre compatible le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE avec le projet d'intérêt général que représente le développement de l'entreprise ORANO MED et du projet ATEF (rapport de l'inspection des installations classées). Le périmètre concerné devrait être modifié en zone Ux.

1.3 : cadre juridique :

La présente enquête Publique s'appuie sur les dispositions légales suivantes :

Code de l'Environnement notamment les articles L 123-1, L 123-3, L 123-4, L 123-5, R 123-8, R 123-15, R 123-19.

Code de l'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE,

Le dossier déposé le 08/03/2023, complété le 18/09/2023, par ORANO MED en vue de la construction d'une nouvelle installation classée « protection de l'Environnement » dénommée Advanced Thorium Extraction Facility (ATEF) et l'évolution de l'installation existante Laboratoire Maurice Tubiana (LMT), projet dénommé « Plateforme de Production ORANO MED ».

Le dossier déposé par Madame la Maire de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE visant à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la dite commune avec le projet ORANO MED.

L'avis de l'Autorité Environnementale du 01/12/2023 sur le projet ORANO MED et la mise en conformité du PLU de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE.

Le rapport de l'Inspection des Installations Classées du 10/01/2024.

1.4 : Cadre administratif :

Le dossier a été déposé le 8 mars 2023, complété le 18 septembre 2023, par ORANO MED, pour le projet dénommé « Plateforme de Production ORANO MED BESSINES » en vue de la construction d'une nouvelle installation classée protection de l'environnement dénommée ATEF (Advanced Thorium Extraction Facility) et l'évolution de l'installation existante LMT (Laboratoire Maurice Tubiana).

Le projet de construction de l'installation ATEF (Advanced Thorium Extraction Facility) et l'installation LMT (Laboratoire Maurice Tubiana) relèvent des rubriques n° 1716-1 et 2797-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sous la rubrique 3.3.1.0 et 2.1.5.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau (IOTA), sous le régime de l'autorisation. Le rapport de l'inspection des installations classées date du 10 janvier 2024.

Un avis a été rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale le 1^{er} décembre 2023 sur le projet ATEF d'ORANO MED. L'étude d'impact du projet industriel apporte les éléments attendus sur ce type de projet, portant notamment sur la présence d'habitats naturels et d'espèces protégées associées, de zones humides, des voisinages habités et travaillés à proximité.

Un dossier d'enquête publique a été présenté par Madame la maire de BESSINES-sur-GARTEMPE sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BESSINES-sur-GARTEMPE avec le projet ATEF (Advanced Thorium Extraction Facility) d'ORANO MED.

L'Enquête Publique a été ouverte par arrêté préfectoral D/BPEUP n°2024/4 du 19/01/2024 signé par Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Les membres de la Commission d'Enquête ont été désignés par Ordonnance du Tribunal Administratif du 17/01/2024 signé par Monsieur le Président.

Une présentation plus complète du projet ATEF et de la société ORANO MED BESSINES en reprise en Annexe 9 au présent rapport.

1.5 : Constitution du Dossier d'Enquête :

La composition du dossier d'Enquête Publique est reprise en Annexe 1 au présent rapport.

Suite à une première étude du dossier initial, nous avons adressé le 22/02/2024 un questionnaire à la Mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE et à ORANO MED BESSINES.

La liste générale des questions que nous nous sommes posées après étude du dossier et avant toutes rencontres avec les porteurs de projets figure en Annexe 5.1 du présent rapport.

Les questions spécifiques à ORANO MED BESSINES et les réponses apportées figurent en Annexe 5.2 du présent rapport.

Les questions spécifiques à la mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE et les réponses apportées figurent en Annexe 5.3 du présent rapport.

Par communication téléphonique du 23/02/2024 à 10 heures 00, Madame la Responsable au sein du cabinet KARTHEO du dossier concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE a informé le Président de la Commission d'Enquête du fait que le dossier relatif à la modification du PLU figurant dans

le volume 1 comportait, des indications erronées et devait être remplacé par une nouvelle version. Après accord avec les services préfectoraux le remplacement a été effectué.

La nouvelle version a été déposée le 23/02/2024 en mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE.

Ce nouveau dossier a été paraphé par le Président de la Commission d'Enquête en début de la Première permanence le lundi 26/02/2024 à 08 h 30. Il a été indiqué sur la version origine le fait qu'elle était nulle et non avenue et remplacée par la nouvelle version.

Globalement le dossier soumis à l'Enquête Publique nous semble complet et respectueux des dispositions légales.

Avis de la Commission d'Enquête Publique :

Le dossier nous paraît complet. Toutefois la partie concernant la modification n°1 du plan Local d'Urbanisme nous a interpellé d'abord sur le fait que le dossier origine devenait nul et non avenue, ensuite sur le fait que même dans le nouveau dossier quelques erreurs persistent.

L'étude d'impact est exhaustive, elle présente en totalité les différentes espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site. Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation sont à la hauteur des enjeux. Lors de la visite du site effectuée par la Commission d'Enquête le 16/02/2024 nous avons pu constater qu'elles étaient déjà mises en place pour beaucoup d'entre-elles,

L'étude des risques est elle aussi très complète et reflète le très haut niveau d'exigence développé par ORANO de façon générale et ORANO MED en particulier. Aucun risque ne nous semble omis ou sous-évalué. Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation sont toutes efficaces et de nature à réduire dans des proportions considérables les risques identifiés.

S'agissant de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la BESSINES-sur-GARTEMPE nous regrettons les approximations et les quelques erreurs concernant notamment les parcelles faisant l'objet de cette modification. Nous remercions Madame la Responsable du service Urbanisme pour sa disponibilité et sa réactivité qui nous a permis, avec un investissement important d'un des membres de la Commission d'Enquête, de présenter au final un tableau exact des parcelles concernées avec les changements de surfaces afférents. Le tableau mis à jour figure dans les réponses aux questionnements (voir Annexe 5.3). Il conviendra de veiller à intégrer ce tableau lors de l'adoption définitive de cette modification n°1 du PLU par le conseil municipal. Cette mise à jour doit être faite impérativement avant adoption définitive. Elle doit comporter :

La liste des terrains concernées pour ajout de la parcelle AB 429 qui pour partie bascule de zone N en zone Ux (page 4 du dossier soumis à Enquête Publique),

La liste des parcelles concernées par une modification de zonage doit être revue car les parcelles AB 337 et 102A1065 ne changent pas de zonage (déjà classées en Ux) et la parcelle AB390 ne fait pas partie de l'emprise du projet (page 25, point 2 du dossier soumis à Enquête Publique). Sur les 7 parcelles listées, seules 4 doivent être mentionnées.

Dans le paragraphe concernant le changement de zonage de N à Ux, la parcelle AB 337 est à supprimer étant déjà en zone Ux (voir page 28 du dossier soumis à Enquête Publique).

Le tracé de la parcelle AB354 doit être repris pour corriger une légère erreur (Page 29 du dossier soumis à Enquête Publique).

Le questionnaire et les réponses apportées par les porteurs de projet font l'objet des Annexes :

5.2 pour ce qui concerne ORANO MED BESSINES,

5.3 pour ce qui concerne La Mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE.

2. Organisation de l'Enquête :

2.1 : Désignation de la Commission d'enquête :

La Commission d'Enquête Publique a été nommée en application des éléments suivants :

Liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur au titre de 2024 en Haute-Vienne,

Demande de désignation d'une Commission d'Enquête signée par Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne (demande enregistrée au Tribunal Administratif le 17/01/2024).

Composition de la Commission :

Monsieur ROBERT Jean Pierre Président, Madame Béatrice MOTTET, Monsieur François PROJETTI membres.

Cette composition a fait l'objet de l'Ordonnance du Tribunal Administratif de LIMOGES en date du 17/01/2024.

Elle figure en Annexe 3 au présent rapport.

2.2 : Arrêté d'ouverture de l'Enquête :

Elle a été ouverte par l'arrêté D/BPEUP n°2024/4 signé le 19/01/2024 par Monsieur le Préfet de la Haute Vienne.

Il figure en Annexe 2 au présent rapport.

2.3 : Visites et éléments préalables d'analyse du dossier :

Nous avons tenu une première réunion de la Commission d'Enquête le vendredi 26/01/2024. Cette rencontre nous a permis de faire connaissance et de définir les principaux points d'organisation du travail collectif à faire tout au long de l'enquête.

Le vendredi 16/01/2024, nous nous sommes rendus à BESSINES-sur-GARTEMPE à proximité du site ORANO pour découvrir son environnement global et son intégration dans le voisinage. Cette visite nous a également permis de vérifier les affichages à destination du public à la fois autour du site ORANO mais aussi dans les communes situées dans le périmètre d'affichage défini pour les installations classées (rayon de 5 kilomètres), c'est-à-dire : BERSAC-sur-RIVALIER, CHATEAUPONSAC, FOLLES, FROMENTAL, SAINT-AMAND-MAGNAZEIX.

Nous avons rencontré le lundi 19/02/2024 les porteurs de projets. Etaient présents :

Pour la société ORANO (porteur du projet ORANO MED) :

Messieurs Regis MATHIEU Directeur du Site, Bruno PAGNARD et Matthieu RODRIGUES en charge du Projet.

Pour la Mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE (porteur du projet de modification du PLU de cette commune) :

Messieurs Roland LEZEAUD 1^{er} Adjoint, Jean RIGAUD Conseiller Municipal, Madame Nathalie BLOCH en charge de l'Urbanisme.

Cette réunion nous a permis d'assister à une présentation complète des deux projets et à une visite très détaillée du site global, des lieux d'implantation prévus pour ATEF, et du Laboratoire Maurice Tubiana (LMT).

Nous avons pu constater le très haut niveau des mesures de sécurité présentes sur le site et envisagées pour ATEF. Il nous a été indiqué que depuis 2013, année de mise en service du LMT, il n'y avait eu aucun incident sur le site.

Cette rencontre nous a permis aussi d'obtenir de nombreux éclaircissements autour des questions que nous nous sommes posées à la lecture du dossier. Sur les 56 questions d'origine près d'une trentaine ont trouvé réponse en particulier celles ayant trait à la protection de la biodiversité (arbres remarquables, protections pour les amphibiens déjà mises en œuvre, ...).

La liste des questions abordées ainsi que les réponses apportées figurent en Annexe 5.1 au présent rapport.

Concernant le dossier relatif à la modification du PLU, nous avons soulevé quelques interrogations sur les parcelles impactées (dénomination, surfaces, ...). La liste complète des questions a été transmise par mail aux Porteurs de Projets le 22/02/2024. Il nous est apparu étonnant de constater que le changement de dossier concernant la modification du PLU soit intervenu le lendemain 23/02/2024 (voir le paragraphe 1.5).

Après cette rencontre, nous avons adressé aux deux porteurs de projets les questions n'ayant pas trouvé réponse lors de la rencontre du 19/02/2024. Ces questions et les réponses figurent en Annexes 5.2 et 5.3 au présent rapport.

L'Annexe 5.1 reprend l'ensemble des questions que la Commission d'Enquête s'est posée après étude du dossier et avant la rencontre du 19/02/2024 avec les Porteurs de Projet. Elle reprend également les réponses apportées par les porteurs de projet lors de cette rencontre.

2.4 : Conditions d'application des dispositions légales :

Nous n'avons pas constaté de dispositions légales non satisfaites.

2.5 : Communication et Publicité :

Conformément aux dispositions légales, l'arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique a été publié dans deux journaux locaux :

- Le Populaire du Centre dans ses éditions des 09/02/2024 et 01/03/2024.
- Union et Territoires dans ses éditions des 09/02/2024 et 01/03/2024.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté d'ouverture, le dossier a été mis en ligne sur le site de la Préfecture de la Haute-Vienne pendant toute la durée de l'Enquête Publique.

Toujours conformément aux dispositions de l'arrêté d'ouverture le dossier complet a été tenu à disposition du public en mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE. Dans cette même commune (siège de l'Enquête) un ordinateur a été mis à disposition du public pour consulter le dossier. Par ailleurs, la commission d'Enquête a constaté que le Lundi 26/02, le site Internet de la mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE comportait l'arrêté d'ouverture de la présente Enquête Publique.

Le 16/02/2026 nous nous sommes rendus sur place pour observer les lieux et l'environnement autour le site industriel ORANO BESSINES (SIB) et pour constater l'affichage des arrêtés d'ouverture dans chacune des mairies de la zone d'étude.

L'affichage a été réalisé conformément aux dispositions légales dans les panneaux d'affichage des mairies de CHATEAUPONSAC, SAINT-AMAND-MAGNAZEIX, FROMENTAL, FOLLES, BERSAC-sur-RIVALIER et BESSINES-sur-GARTEMPE.

Sur site l'affichage a été réalisé par apposition de 2 affiches sur la clôture d'ORANO (SIB) :

Une sur la grille située à droite de l'entrée principale. Cette affiche peut être vue par les véhicules voulant entrer sur le site et les citoyens allant de LAVAUGRASSE à BESSINES-sur-GARTEMPE.

Une seconde en limite de propriété à proximité de la zone artisanale et visible par les gens circulant sur la route départementale reliant CHATEAUPONSAC à BESSINES-sur-GARTEMPE (RD711).

Pour cet affichage, nous avons constaté qu'aucune affiche n'était visible pour les personnes se rendant de BESSINES-sur-GARTEMPE à LAVAUGRASSE par la route de LAVAUGRASSE (Chemin communal n°2).

Aussi lors de notre rencontre avec le Porteur de Projet nous avons demandé de renforcer la communication publique par apposition de deux autres affiches :

- L'une sur le grillage au carrefour entre la route D 220 (ex RN20) et la rue de LAVAUGRASSE (entrée officielle du SIB),
- L'autre toujours sur la grille à gauche de l'entrée du SIB.

Ces deux affichages renforceront la visibilité de l'Enquête Publique pour les gens circulant sur la rue de Lavaugrasse en venant de BESSINES-sur-GARTEMPE.

A l'issue de la permanence du lundi 26/02/2024, nous nous sommes rendus sur place et avons pu constater la présence sur grilles des deux affichages complémentaires sur les deux points demandés.

Il n'y a pas eu de réunion publique, toutefois plusieurs actions de communication ont été régulièrement faites par ORANO vis-à-vis de la population locale. Deux exemples de cette communication sont repris en Annexe 7 et Annexe 8 au présent rapport.

Le document Annexe 7 a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé largement dans la presse locale.

Le document Annexe 8, plus récent, a fait l'objet d'une diffusion plus massive et plus ciblée avec une distribution de plaquettes à :

- 2062 foyers et insérés dans les boîtes aux lettres,
- 367 entreprises à BESSINES-sur-GARTEMPE et les communes alentours (BERSAC-sur-RIVALIER, CHATEAUPONSAC, FOLLES, FROMENTAL, SAINT-AMAND-MAGNAZEIX, RAZES, SAINT-PARDOUX-Le-LAC),
- 191 destinataires parties prenantes du Site Industriel Orano de BESSINES-sur-GARTEMPE (SIB).

Avis de la Commission d'Enquête Publique :

La commission considère la communication comme ayant été faite conformément aux dispositions légales et souligne les actions de communication menées par ORANO MED BESSINES via le communiqué de presse et la brochure largement diffusée pour informer le public.

Elle souligne aussi la réactivité de la société ORANO MED BESSINES pour répondre positivement dans les meilleurs délais à notre demande d'ajout de 2 affiches supplémentaires.

3. Déroulement de l'Enquête :

3.1 : Organisation et tenue des permanences :

Les deux projets ont fait l'objet de la même Enquête Publique et donc des mêmes permanences. Les citoyens ont pu mentionner leurs observations et déposer leurs contributions sur les trois supports :

Par inscription sur le Registre d'Enquête Publique à disposition en mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE,

Par communication via l'adresse courriel spécifique : « pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr (objet enquête publique ATEF) »,

Par courrier adressé au Président de la Commission d'Enquête Publique via la mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE : 1 Place de la Liberté, 87250 BESSINES-sur-GARTEMPE.

3.2 : Réunions publiques :

Il n'y a pas eu de réunion publique organisée à l'initiative des porteurs de projet ou à l'initiative de la Commission d'Enquête Publique.

3.3 : Comptabilisation et mode d'enregistrement des contributions :

Il n'y a pas eu mise en place d'un Registre Electronique.

Compte tenu de la faiblesse des contributions reçues, il n'a pas été établi de classification particulière.

Les deux contributions reçues en début d'enquête publique ont été annexées au Registre papier.

3.4 : Contributions versées au dossier par les citoyens :

3.4.1 : Contributions reçues concernant le projet ATEF-LMT site ORANO de BESSINES sur GARTEMPE :

Première permanence au premier jour de l'Enquête Publique le Lundi 26/02/2024 de 08 h 30 (heure d'ouverture de l'Enquête Publique) à 11 h 30 :

Aucun courrier reçu en mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE n'a été remis à la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution émise.

Période entre la fin de la première permanence et le début de la seconde :

Avis émis par : Monsieur D CHAILLOU :

D. CHAILLOU ; Sujet : [INTERNET] Enquête publique ATEF

De : Damien CHAILLOU.

Date : 27/02/2024 17:28

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@hautevienne.gouv.fr>

« Bonjour,

Veillez trouver ci-après mes observations sur l'enquête publique mentionnée en objet.

Au vu du contenu du dossier, des enjeux et des objectifs visés par Orano Med, le projet ATEF apparaît clairement comme un projet d'utilité publique. Ce projet vise à proposer un traitement contre le cancer pour soigner des gens, en valorisant de la matière nucléaire issue d'une ancienne exploitation minière uranifère. Ce projet va permettre de sauver des vies, de créer des emplois, de faire travailler des entreprises locales pour la construction mais aussi la maintenance et l'exploitation des installations, et tout ça en recyclant de la matière nucléaire ! Le tissu économique social et local ne peut que se réjouir d'un tel projet.

Cordialement. »

Avis émis par : Monsieur Hugo DESLANDES, habitant de Bessines sur Gartempe :

Sujet : [INTERNET] enquête publique ATEF

De : Hugo Deslandes.

Date : 27/02/2024 20:51

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

« Madame, Monsieur,

Après avoir consulté l'ensemble du dossier concernant l'enquête publique du projet ATEF, voici mes remarques :

La biodiversité est bien prise en compte, les zones de compensation sont doublées par rapport à la surface détruite. Des espèces sensibles ont déjà été en partie relogées (ex : Chiroptères avec les buildings). Également, les anciennes zones minières non exploitées permettront de compenser et de redévelopper la biodiversité au milieu de la zone d'activité de Bessines-sur-Gartempe.

Concernant les dispositifs de sécurité, ils me semblent, après avoir consulté les éléments, à la hauteur de ce type d'installation. Le site Orano de Bessines-sur-Gartempe, classé ZAC, est déjà très bien sécurisé et aucun incident récent n'est intervenu à ma connaissance, ce qui démontre le sérieux de l'entreprise. Tous les risques ont été bien ciblés et pris en compte dans le dossier.

Concernant la radioprotection, le site d'Orano de Bessines-sur-Gartempe a bien identifié les potentiels risques avec les entrepôts d'uranium appauvri, et le confinement des déchets et de la matière qui sera produite. Les équipes du site sont déjà bien formées et sensibilisées sur la question.

A ces éléments, il faut rajouter la création d'au moins 50 emplois directs, la mise en valeur de notre territoire, et la mise à disposition sur le marché d'une nouvelle solution performante pour soigner le cancer. Ainsi, je suis donc très favorable au projet ATEF.

Cordialement. »

Deuxième permanence le Mardi 05/03/2024 de 14 h 00 à 17 h 00 :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution mentionnée sur le Registre.

Période entre la fin de la deuxième permanence et le début de la troisième :

Aucune contribution notée sur le Registre.

Aux dires du personnel de la mairie, aucune personne n'est venue se renseigner et consulter le dossier.

Troisième permanence le Samedi 16/03/2024 de 09 h 00 à 12 h 00 :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution inscrite sur le Registre.

Période entre la fin de la troisième permanence et le début de la quatrième :

Aucune contribution notée sur le Registre.

Aux dires du personnel de la mairie, aucune personne n'est venue se renseigner et consulter le dossier.

Quatrième permanence le vendredi 22/03/2024 de 08 h 30 à 11 h 30 :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution inscrite sur le Registre.

Période entre la fin de la quatrième permanence et le début de la cinquième :

Aucune contribution notée sur le Registre.

Aux dires du personnel de la mairie, aucune personne n'est venue se renseigner et consulter le dossier.

Cinquième permanence au dernier jour de l'Enquête Publique, le vendredi 29/03/2024 de 14 h 30 à 17 h 30 (heure de clôture de l'Enquête Publique) :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution inscrite sur le Registre.

3.4.2 : Contributions reçues concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BESSINES sur GARTEMPE :

Première permanence au premier jour de l'Enquête Publique le Lundi 26/02/2024 de 08 h 30 (heure d'ouverture de l'Enquête Publique) à 11 h 30 :

Aucun courrier reçu en mairie de BESSINES SUR GARTEMPE n'a été remis à la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution émise.

Période entre la fin de la première permanence et le début de la seconde :

Aucune observation inscrite sur le Registre.

Deuxième permanence le Mardi 05/03/2024 de 14 h 00 à 17 h 00 :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Période entre la fin de la deuxième permanence et le début de la troisième :

Aucune contribution notée sur le Registre.

Aux dires du personnel de la mairie, aucune personne n'est venue se renseigner et consulter le dossier.

Troisième permanence le Samedi 16/03/2024 de 09 h 00 à 12 h 00 :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution inscrite sur le Registre.

Période entre la fin de la troisième permanence et le début de la quatrième :

Aucune contribution notée sur le Registre.

Aux dires du personnel de la mairie, aucune personne n'est venue se renseigner et consulter le dossier.

Quatrième permanence le vendredi 22/03/2024 de 08 h 30 à 11 h 30 :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution inscrite sur le Registre.

Période entre la fin de la quatrième permanence et le début de la cinquième :

Aucune contribution notée sur le Registre.

Aux dires du personnel de la mairie, aucune personne n'est venue se renseigner et consulter le dossier.

Cinquième permanence au dernier jour de l'Enquête Publique, le vendredi 29/03/2024 de 14 h 30 à 17 h 30 (heure de clôture de l'Enquête Publique) :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête en début de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Président de la Commission d'Enquête pendant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution inscrite sur le Registre.

3.5 : Analyse synthétique des contributions reçues :

3.5.1 : Contributions liées au projet ATEF-LMT site ORANO de BESSINES sur GARTEMPE :

En dehors des deux contributions reçues en début d'enquête publique qui expriment des avis favorables au projet, nous n'avons reçu aucune autre contribution. De ce fait aucune synthèse n'est possible.

3.5.2 : Contributions liées au projet de modification du PLU de la commune de BESSINES sur GARTEMPE :

N'ayant reçu aucune contribution, aucune synthèse n'est possible

3.6 : Clôture de l'Enquête :

L'Enquête Publique a été close par le Président de la Commission d'Enquête le vendredi 29/01/2024 après 17h30 à l'issue de la dernière permanence tenue en mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE.

3.7 : Rencontre avec les porteurs de projet après clôture de l'enquête :

N'ayant reçu aucune contribution appelant réponse ni de la part d'ORANO MED BESSINES ni de la Mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE il n'a pas été organisé de rencontre avec les porteurs de projet par dérogation aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique.

Un courrier en ce sens leur a été adressé. Il figure en Annexe 10 au présent rapport.

3.8 : Mémoire réponse des Porteurs de Projet aux avis émis :

Néant.

De ce fait l'Annexe 6 initialement prévue pour présenter ce mémoire est mentionnée « Réservée » dans le sommaire.

4. Synthèse des Avis émis par les Personnes Publiques Associées et autres personnes associées au projet :

4.1 : Projet ORANO MED BESSINES – Projet ATEF :

Aucun avis ne figure dans le dossier proposé pour l'Enquête Publique.

4.2 : Projet de modification PLU de la Commune de BESSINES-sur-GARTEMPE :

4.2.1 : Avis des Personnes Publiques Associées :

Sont reprises dans le dossier (Volume 1, Procès-verbal de la Réunion d'examen conjoint de la déclaration de projet n°1 du PLU de BESSINES-sur-GARTEMPE – voir Annexe 1) les avis des Personnes Publiques Associées suivantes :

1. Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 01/08/2023,
2. Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de LIMOGES Haute-Vienne en date du 30/05/2023,
3. Direction Départementale des Territoires, Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), réunion en date du 18/07/2023,
4. Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest (DIRCO) en date du 10/06/2023,
5. Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Vienne en date du 10/07/2023 (UDAP 87),
6. Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) en date du 11/07/2023 (Communauté des Communes à laquelle appartient la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE),
7. Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, réunion du Comité Syndical en date du 05/09/2023.

Les structures 1, 2, 6, 7 émettent un avis favorable.

La structure 3, émet un avis favorables assorti « d'une demande à la collectivité de traduire réglementairement dans le PLU les mesures pour éviter, réduire, compenser ou accompagner les impacts sur les enjeux identifiés ».

Les structures 4, 5, indiquent ne pas avoir d'observations particulières à formuler.

4.2.2 : Avis des autres personnes associées au projet :

Aucun autre avis n'est repris dans le dossier d'Enquête.

5. Conclusions :

Le projet présenté par ORANO MED BESSINES est un élément fort de l'orientation choisie pour développer une activité très utile afin d'augmenter les capacités offertes au corps médical de cibler avec plus de précisions les cellules cancéreuses. Comme indiqué dans le cœur de ce rapport, tous les risques sont traités avec des dispositifs d'évitement, réduction et compensation efficaces, à la hauteur des enjeux. Il en va de même pour tout ce qui touche à l'environnement et à la biodiversité. A l'unanimité la Commission émet un avis favorable.

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE est indispensable à la mise en œuvre du projet ORANO MED BESSINES. Il porte sur une faible surface de transfert des parcelles (ou parties de parcelle) de zone N et zone Ux. Il ne modifie en rien l'équilibre général du PLU communal. A l'unanimité la Commission émet un avis favorable.

La commission constate la non-participation de la population à cette enquête publique tant au niveau de l'absence de contribution (en dehors des deux contributions favorables reçues en début d'enquête) et de rencontres avec les commissaires enquêteurs, qu'au niveau de la simple consultation du dossier déposé en mairie. Une partie des explications tient à la communication faite par ORANO MED BESSINES, au fait même de la notoriété globale du site ORANO et de sa place dans l'économie locale, au fait aussi que la modification du Plan Local d'Urbanisme ne concerne qu'une petite surface de parcelles appartenant toutes à ORANO à BESSINES, et totalement incluses dans le site industriel d'ORANO à BESSINES.

La Commission d'Enquête :

Président : Jean Pierre ROBERT,

Membres : Madame Béatrice MOTTET, Monsieur François PROJETTI.

Jean Pierre ROBERT :

François PROJETTI :

Béatrice MOTTET :